

# Conditions Générales de Vente et de Service (v8-20)

## Désignation

La SAS ORBIS Consult met en place et dispense des prestations et des formations inter et intra entreprises, à Joué-lès-Tours, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat. Pour son activité de formation elle est enregistrée sous le n° 24 37 03651 37 auprès du Préfet de la Région Centre-Val de Loire et auprès de Datadock.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande auprès de la société SAS ORBIS Consult
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les présentes conditions générales de vente.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

## Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations, notamment de formation, effectuées par la société SAS ORBIS Consult pour le compte d'un Client. Toute commande de prestation ou de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du Client des présentes Conditions Générales. Ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

## Devis et attestation

Seules les offres écrites, établies après avoir recensé vos besoins et exigences, et transmises pour validation par nos soins nous engageant vis-à-vis du Client, les autres documents ou supports ne sont qu'indicatifs. Sauf mention contraire figurant sur l'offre, sa durée de validité est de 30 jours.

Pour chaque prestation, la société SAS ORBIS Consult s'engage à fournir un devis au Client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant, pour les formations, une convention particulière peut être établie entre le Client, l'OPCO et la société SAS ORBIS Consult.

A l'issue de chaque prestation de formation, une attestation de présence ou de fin de formation est systématiquement remise aux stagiaires. Une copie est adressée à l'entreprise Cliente, et à sa demande, une copie des feuilles d'émargement peut aussi lui être adressée.

## Prix et modalités de paiement

Les prix de nos prestations sont indiqués en euros hors taxes et TTC.

Pour les formations, elles sont facturées en euros hors taxes et sont exonérées de TVA.

Le paiement est à effectuer conformément au bon de commande, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, d'autres modalités de règlement sont possibles, mais en tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées par écrit et acceptées par ORBIS CONSULT.

Conformément aux articles L441-6 et L465-2 du code de commerce, toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application d'un intérêt de retard de 2% par mois appliqué sur le montant TTC de la facture. Ces pénalités sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire. Elles courent dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture. Une indemnité forfaitaire de 40 € est due au créancier pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement.

### **Prise en charge des formations**

Sauf exception, nous n'acceptons pas les prises en charge, l'intégralité des coûts de formation est facturée et payée par le Client.

Si le Client souhaite bénéficier d'un financement par un OPCO, habituellement, il doit adresser la demande à son OPCO avant le début de la prestation de formation (*en y joignant la convention de formation signée, le programme, et à l'issue de la formation les feuilles de présence et la facture acquittée*). Le montant de la prise en charge du coût de formation par les OPCO est limité aux droits auxquels le Client peut prétendre.

À l'issue de la formation, si le Client a déjà réglé, une facture lui est adressée ainsi que les attestations lui permettant de bénéficier de la prise en charge par l'OPCO.

### **Conditions de report et d'annulation**

Aucune annulation n'est possible, mais le report est possible en respectant les conditions suivantes :

#### **A- Séance de formation**

Le report d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 20 jours calendaires avant le jour du début de la formation. Tout report doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse [accueil@orbisconsult.fr](mailto:accueil@orbisconsult.fr). En cas de demande entre 20 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le Client est tenu de payer une pénalité de report, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas de demande de report moins de 5 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au Client. En cas de demande report le jour de la formation, 75% du coût de la formation est due.

#### **B- Autres prestations (audit, journée d'accompagnement sur site, ...)**

La (les) date(s) d'intervention sont fixés en commun. En cas de modification de la date d'intervention, elle doit être demandée le plus tôt possible. Un report de date le jour prévu de l'intervention sur site fera l'objet du paiement d'une somme forfaitaire de 600€ H.T. pour couvrir le temps et les frais exposés par l'intervenant.

Pour l'ensemble de ses prestations et formations, en cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société SAS ORBIS Consult ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients. Ces derniers seront informés dès que possible ORBIS CONSULT qui les contactera pour convenir avec eux des dates de report.

### **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## Autres documents

Vous reconnaissez avoir pris connaissance :

- De nos engagements qualité.
- Pour les formations, de notre livret d'accueil et du règlement intérieur.

Ces documents sont notamment accessibles sur notre site : <https://orbisconsult.fr>

## Politique de protection des données personnelles

Nous nous engageons à ce que la collecte et le traitement des données personnelles qui nous sont transmises soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Finalités des traitements : Les informations recueillies peuvent faire l'objet d'un traitement informatique destiné à la réalisation de nos prestations.

Collecte, stockage et transmission des données : Nous appliquons le principe de « minimisation », et ne collectons que les données personnelles strictement nécessaires. Vos données ne sont pas cédées à des tiers, et ne sont pas stockées en dehors de l'Union Européenne.

Vos Droits sur vos données : Vous bénéficiez par rapport aux données personnelles communiquées d'un droit d'information, d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Pour toute demande d'exercice de l'un de ces droits, question ou réclamation au sujet de vos données, vous pouvez nous adresser :

- Un courrier signé accompagné d'une copie de votre pièce d'identité, à SAS ORBIS Consult, Réclamation RGPD, 32 rue de Chambray, 37300 Joué-Les-Tours,
- Un courriel à [accueil@orbisconsult.fr](mailto:accueil@orbisconsult.fr) avec pour objet la mention "Réclamation données personnelles" et la copie d'une pièce d'identité. Une réponse vous sera apportée sous trente jours au maximum.

Pour toute réclamation à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), vous pouvez écrire à l'adresse suivante :

- CNIL, 3, place de Fontenoy TSA 80715, 75334 Paris cedex 07

Communication : Vous êtes susceptibles de recevoir des offres commerciales de notre société. Si vous souhaitez ne pas être contacté, merci de nous l'indiquer à l'adresse suivante : [accueil@orbisconsult.fr](mailto:accueil@orbisconsult.fr)

## Confidentialité et communication

ORBIS Consult et le Client s'engagent à garder confidentiels les documents, supports et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par la société ORBIS CONSULT au Client. Les documents remis par ORBIS Consult sont à l'usage exclusif du Client, il est interdit, de manière directe ou indirecte, en partie ou en totalité, de les diffuser à des tiers et/ou de les commercialiser.

La société ORBIS CONSULT s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations transmises par le Client. Cependant, le Client accepte d'être cité par la société ORBIS CONSULT comme un de ses Clients. A cet effet, le Client autorise la société ORBIS CONSULT à mentionner son nom et faire apparaître son logo dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa Clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant, à moins qu'il n'ait par écrit manifesté le souhait contraire.

**Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports remis par ORBIS CONSULT, quelle qu'en soit la forme (*papier, numérique, électronique...*), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents notamment en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

**Assurance et clause limitative de responsabilité**

La société ORBIS CONSULT est assurée en responsabilité civile auprès de la Compagnie HISCOX par le contrat n° HA RCP0286848.

En cas d'erreur préjudiciable ou de faute commise dans la délivrance de la prestation, il est expressément convenu entre le Client et le prestataire que seul le préjudice direct, personnel et certain est indemnisable, à l'exclusion de tout dommage indirect, tel que notamment le préjudice d'exploitation, la perte de bénéfice ou tout préjudice commercial ainsi que plus généralement tout gain manqué. D'autre part, le montant maximal de l'indemnisation à laquelle le client pourra prétendre ne pourra pas dépasser, pour l'ensemble de ses préjudices, le double du montant facturé et payé.

**Renonciation**

Le fait, pour ORBIS Consult de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

**Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société SAS ORBIS Consult et le Client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

À défaut, l'affaire sera portée devant les Tribunal de Commerce de Tours quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

\*\*\*